



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Subventions pour congrès, colloques et autres manifestations

Rapport n° CP/2016/100

Service gestionnaire :

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport concerne trois demandes de subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2016 ainsi que trois demandes de subvention présentées par des associations et organismes pour l'organisation de congrès, colloques et autres manifestations.

Les trois demandes ci-dessous sont des demandes pour 2016 de subvention de fonctionnement qui sont formulées chaque année.

Accueil des Villes Françaises

L'Association « Accueil des Villes Françaises » (AVF) demande le renouvellement de la subvention départementale au titre de l'exercice 2016 pour pouvoir poursuivre son effort de développement de ses activités dans la région.

L'association a pour but d'accueillir les nouveaux arrivants, de mettre à leur disposition des informations, de les aider à faire de nouvelles connaissances et de leur faire découvrir la qualité du cadre de vie de Strasbourg. Avec l'équipe de bénévoles, l'association veut apporter un service qui va du pré-accueil avant l'arrivée jusqu'au suivi une fois l'installation terminée.

Le budget prévisionnel s'établit à 11 970 € en dépenses et en recettes, compte-tenu des subventions escomptées à hauteur de 2 200 € de la Ville de Strasbourg et de 2 000 € du Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 500 €.

La présente action se fonde sur l'article L3214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence du Département en matière d'action sociale.

Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins – FAVEC 67

Cette association demande le renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2016 afin d'assurer la continuité de ses activités dans le département.

Animé par des bénévoles, cet organisme a pour but le soutien moral et la défense des intérêts matériels et moraux des veuves et des veufs civils, des orphelins et de leurs familles et défend leurs droits. Il œuvre au quotidien pour accueillir, écouter, informer et accompagner toute personne touchée par le veuvage et ses conséquences. Depuis 2013, l'association accompagne les familles d'orphelins dans leurs démarches administratives et leur apporte soutien et écoute.

L'association tient une permanence deux fois par semaine à Strasbourg et organise des sorties pour les veuves et veufs civils.

Les bénévoles de l'association sont formés pour apporter une aide psychologique du veuvage et du deuil, pour accueillir les personnes touchées par le deuil, pour connaître et expliquer la législation en terme de droit du veuvage et pour apporter soutien et écoute.

Le montant de la subvention sollicitée du Conseil Départemental est de 800 €.

Depuis 1975, cette association bénéficie de subventions départementales. Depuis 2013, cette association a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 768 € par an.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 768 €.

La présente action se fonde sur l'article L3214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence du Département en matière d'action sociale.

Etablissement public départemental de Clairvivre

Le Conseil Général a décidé par délibération du 18 mai 1981 d'assurer l'entretien du cimetière des réfugiés de Clairvivre en Dordogne. Ce cimetière a été créé pendant la Seconde Guerre mondiale ; il a reçu les corps des malades décédés dans les hospices de Strasbourg, alors repliés à Clairvivre.

L'entretien est assuré par l'établissement public départemental de Clairvivre.

Le coût d'entretien notifié au Département par l'établissement public départemental de Clairvivre pour 2016 est de 7 962,08 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 €.

La présente action se fonde sur la compétence du Département en matière de Mémoire.

La demande suivante correspond à une manifestation qui a eu lieu avant la date de la commission permanente mais n'a pas pu être présentée compte tenu du vote du budget à la plénière de février 2016.

Lycée Jean Monnet

Le lycée Jean Monnet a organisé la 15^{ème} édition du Carrefour des formations du 23 au 25 février 2016 à Strasbourg.

Cette manifestation est un forum d'information pour les élèves de 3^{ème} et de 2^{de} principalement. Ce Carrefour des métiers est destiné à faire découvrir les formations professionnelles et technologiques présentes sur Strasbourg, Obernai et Molsheim.

Près de 3 000 visiteurs sont accueillis chaque année afin de participer à ces journées qui permettent d'affiner et de préciser les choix d'orientation des élèves.

Le budget prévisionnel se présente ainsi :

<u>DEPENSES</u>	
Achat de fournitures	1 100,00 €
Frais de restauration et réception	1 800,00 €
Communication	1 100,00 €
Location de salle	3 968,00 €
TOTAL :	<u>7 968,00 €</u>

<u>RECETTES</u>	
Conseil Régional	2 500,00 €
Conseil Départemental	1 500,00 €
Ville et Eurométropole de Strasbourg	3 968,00 €
TOTAL :	<u>7 968,00 €</u>

Une participation financière de 1 500 € est sollicitée de notre assemblée.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 €.

La présente action se fonde sur la compétence du Département en matière de collèges.

Les manifestations suivantes se dérouleront après la date de la commission permanente et ont été instruites de manière habituelle.

Association des Forces Actives du commerce et de l'Artisanat

L'Association des Forces Actives du Commerce et de l'Artisanat (AFACA) organisera le Congrès des femmes de l'artisanat le 8 mars 2016 dans le Bas-Rhin.

Ce congrès a pour vocation de créer du lien et de fournir des outils nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise.

Environ 150 participants se réuniront autour d'ateliers sur des thèmes comme « Mieux communiquer avec peu de moyens » ou encore « Comment désamorcer un conflit entre ses salariés ? ».

Le budget prévisionnel pour cette journée :

<u>DEPENSES</u>	
Impressions et invitations	3 600,00 €
Frais administratifs	1 500,00 €
Frais de restauration	3 000,00 €
Objets publicitaires	1 000,00 €
Intervenants	3 800,00 €
Frais divers	1 000,00 €
TOTAL :	<u>13 900,00 €</u>

<u>RECETTES</u>	
Conseil Régional	1 400,00 €
Conseil Départemental	3 000,00 €
Partenaires privés	4 000,00 €
Autres subventions	4 000,00 €
Fonds propres	1 500,00 €
TOTAL :	<u>13 900,00 €</u>

Une participation financière de 3 000 € est sollicitée de notre assemblée.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 500 €.

La présente action se fonde sur l'article L3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence du Département en matière d'Insertion.

Maîtres Cuisiniers de France – Section Alsace

Les Maîtres Cuisiniers de France organisent le congrès national des Maîtres Cuisiniers de France du 13 au 15 mars 2016 à Obernai.

Cette manifestation a pour but de promouvoir la transmission du savoir-faire des maîtres aux jeunes générations afin de pérenniser les acquis de celles qui les ont précédées.

Près de 400 personnes sont attendues pour ce congrès.

Le budget prévisionnel se présente ainsi :

DEPENSES

Location salle et matériel	29 520,00 €
Animation	7 300,00 €
Frais de restauration	86 390,00 €
Visites	24 700,00 €
Organisation	2 500,00 €
Frais de transport	5 600,00 €
TOTAL :	<u>156 010,00 €</u>

RECETTES

Inscriptions	144 000,00 €
Conseil Départemental du Bas-Rhin	3 000,00 €
Conseil Départemental du Haut-Rhin	3 000,00 €
Région	6 000,00 €
TOTAL :	<u>156 000,00 €</u>

Une participation financière de 3 000 € est sollicitée de notre assemblée.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 €.

La présente action se fonde sur l'article L3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence du Département en matière de solidarité territoriale.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Accueil des Villes Françaises (subvention de fonctionnement pour 2016) : 500 €

- Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins – FAVEC 67 (subvention de fonctionnement pour 2016) : 768€

- *Etablissement public départemental de Clairvivre (coût d'entretien annuel pour 2016) : 1 000 €.*
- *Lycée Jean Monnet (15ème édition du Carrefour des formations du 23 au 25 février 2016 à Strasbourg) : 1 000 €*
- *Association des Forces Actives du Commerce et de l'Artisanat (AFACA) (Congrès des femmes de l'artisanat le 8 mars 2016 dans le Bas-Rhin) : 500 €*
- *Maîtres Cuisiniers de France (congrès national des Maîtres Cuisiniers de France du 13 au 15 mars 2016 à Obernai) : 3 000 €*

Strasbourg, le 25/02/16

Le Président,



Frédéric BIERRY